Bernard Dionne
2010/01/01

Mot du directeur

C'est avec enthousiasme que j'ai accepté le poste de directeur du CCDMD, sur une base intérimaire en janvier 2010, puis sur une base régulière en juin dernier. En effet, la mission de l'organisme, qui consiste à développer du matériel didactique pour le réseau collégial, m'interpelle à plus d'un titre : comme enseignant et professeur (cégep de Saint- Jérôme, collège Lionel-Groulx, UQAM, Université de Montréal), comme conseiller pédagogique (collège de Bois-de-Boulogne), comme auteur de matériel didactique, et enfin, comme gestionnaire (collèges Lionel-Groulx et Ahuntsic). Pour paraphraser une formule publicitaire bien connue : j'ai le goût du CCDMD ! Je souhaite vivement poursuivre cette mission que le Centre remplit avec créativité et professionnalisme depuis plus de 15 ans.

Dès mon arrivée au CCDMD, j'ai pu observer l'intense activité du secteur de l'Amélioration du français. Son équipe a d'ailleurs présenté avec brio de nouveaux outils du CCDMD au colloque du Carrefour de la réussite le 25 mars dernier à Longueuil et à l'Intercaf qui s'est tenu à Drummondville les 27 et 28 mai. La ressource *Troubles d'apprentissage : pour comprendre et intervenir au cégep* et le second parcours du *Détecteur de fautes* ont été fort bien accueillis par les participants. De plus, lors de ces rencontres, Robert Claing et Lucie Libersan (tous deux du collège Ahuntsic) ont présenté un projet soutenu par le CCDMD : *Stratégies d'écriture dans les cours de la formation spécifique*. Leurs travaux ont suscité un vif intérêt en raison de leur pertinence dans le contexte d'une recherche des meilleurs moyens pour soutenir la maîtrise du français écrit chez nos élèves. Le projet permettra la création d'outils pédagogiques adaptés à différents contextes disciplinaires, qui seront expérimentés dans plusieurs collèges du réseau à compter de la session d'hiver 2011. Nous y reviendrons.

L’équipe de l’Amélioration du français poursuit ses activités, dont les travaux pour bonifier le site Web, la publication du bulletin *Correspondance* ainsi que l’organisation du prochain Intercaf. Un projet retient l’attention : le développement d’outils reliés à la nouvelle compétence « réviser et corriger le texte » dans les cours de la formation générale. Comme le disait avec justesse Charles Gravel : « [Le] CCDMD devra produire rapidement du matériel pour venir en aide aux enseignants et aux élèves des disciplines autres que le français. Voilà le prochain défi[1]. » Par ailleurs, le CCDMD travaille à la conception de matériel pédagogique en français langue seconde pour le ministère de l’Immigration, de la Culture et des Communications, développant de ce fait une expertise qui pourrait bientôt être mise à profit dans le réseau collégial. Dans la même veine, il s’affaire à établir des liens avec divers organismes belges dédiés à la formation des immigrants et des travailleurs pour qui le français est la langue seconde. Deux dossiers à suivre…

Je ne saurais terminer ce bref tour d’horizon des travaux du CCDMD en rapport avec la langue sans partager avec nos amis lecteurs une inquiétude quant au projet de loi fédéral C-32 modifiant la Loi sur le droit d’auteur. « Le gouvernement Harper, soulignait récemment Hélène Messier, directrice générale de Copibec, écarte le principe de base du droit d’auteur qu’est le droit exclusif de l’auteur d’une œuvre d’en autoriser la reproduction et l’exécution en contrepartie de redevances » et « il multiplie les nouvelles exceptions au profit des consommateurs, des maisons d’enseignement et des bibliothèques sans y prévoir de contrepartie monétaire pour les auteurs[2] ». Ces nouvelles dispositions devront passer le test des tribunaux, plongeant ainsi les auteurs et les enseignants dans l’incertitude quant aux pratiques à adopter en matière de reproduction des œuvres. Le CCDMD, qui verse annuellement des milliers de dollars à ses auteurs sous forme de redevances et qui perçoit lui-même des redevances de Copibec à titre d’éditeur, suivra de près le cheminement de ce projet de loi controversé et prendra parti pour les auteurs et les éditeurs de matériel didactique, auprès de Copibec, de l’Union des écrivains du Québec et de l’Association nationale des éditeurs de livres.

Enfin, soulignons la nomination de M^{me} Line Beauchamp à titre de ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, au moment où les cégeps accueillent les premiers élèves issus de la réforme. Souhaitons qu’elle soit à l’écoute des intervenants du réseau collégial et qu’elle soutienne les efforts des acteurs qui travaillent sans relâche

à l’amélioration de la langue chez nos cégépiens.

1 Dominique Fortier, « La petite histoire du secteur de l’amélioration du français au CCDMD », *Correspondance*, vol. 15, n^{o} 4. [Retour]

2 Hélène Messier, « La loi du cadenas », *La Presse*, 25 août 2010, p. A16. [Retour]



Bernard Dionne

CCDMD